

# Prise en charge de la Caf

Plafonds de revenus 2015 en vigueur du 1er janvier au 31 décembre 2017

Enfant(s) à charge	Revenus		
	Inférieurs à (Tranche 1)	Ne dépassant pas (Tranche 2)	Supérieurs à (Tranche 3)
1 enfant	21 332 €	47 405 €	44 405 €
2 enfants	24 561 €	54 579 €	54 579 €
3 enfants	28 435 €	63 188 €	63 188 €
Au delà de 3 enfants	(+) 3 874 €	(+) 8 609 €	(+) 8 609 €

## Tarif de la micro crèche Les petits pirates :

Tranche 1 : 8,50 euros de l'heure

Tranche 2 : 9 euros de l'heure

Tranche 3 : 9,5 euros de l'heure

Montants mensuels maximums de la prise en charge en fonction des plafonds de revenus (du 1er avril 2016 au 31 mars 2017)

Age de l'enfant	Remboursement de la CAF au parents pour les gardes d'enfants en micro-crèche		
- de 3 ans	843,69 €	727,29 €	610,93 €
De 3 à 6 ans	421,85 €	363,65 €	305,47 €

Ces montants sont issus du site [caf.fr](http://caf.fr), il est recommandé de faire une simulation auprès de la CAF

a  
f  
i  
n  
  
d  
e  
  
v  
a  
l  
i  
d  
e  
r